

JUIN 2026

# Politique de meilleure exécution

# Sommaire

Sommaire .....	2
1. Introduction.....	3
1.1. Cadre réglementaire .....	3
1.2. Objectif .....	3
1.3. Portée.....	3
2. Principe de meilleure exécution .....	4
2.1. Principe.....	4
2.2. Facteurs d'exécution .....	5
2.3. Critères d'exécution .....	9
2.4. Lieux d'exécution.....	9
2.5. Méthode de détermination du prix en l'absence de prix ferme.....	10
2.5.1. Journalisation des sources de prix.....	11
2.5.2. Critères de bascule .....	11
2.5.3. Encadrement temporel.....	12
2.5.4. Comité de suivi des conditions de marché .....	12
2.5.5. Valorisation exceptionnelle.....	13
2.6. Revue de l'univers d'investissement.....	13
3. Obligations de QWARKS.....	14
3.1. Obligations d'informations publiques .....	14
3.2. Prévention des abus d'informations.....	16
4. Contrôle et révision de la Politique .....	16
5. Gouvernance et contrôle du processus d'exécution .....	17

## 1. Introduction

### 1.1. Cadre réglementaire

Dans le cadre du service de gestion de portefeuille de crypto-actifs pour le compte de tiers au sens de l'article 81 du règlement (UE) 2023/1114 (MiCA), QWARKS agit de manière discrétionnaire dans l'intérêt du client, sans réception d'ordres individuels de la part de celui-ci. Les principes de meilleure exécution s'apprécient au regard des décisions de gestion prises dans le cadre du mandat confié.

A cet égard, elle se conformera à sa politique d'exécution des ordres qu'elle aura préalablement publiée sur son site Internet.

Des lors, cette politique définit les moyens mis en œuvre par QWARKS pour garantir la meilleure exécution des ordres de ses clients et se conforme à l'article articles 66 à 79 du règlement (UE) 2023/1114 (MiCA), et le cas échéant aux dispositions nationales applicables.

QWARKS obtient le consentement préalable du client quant à la présente politique de meilleure exécution avant toute exécution d'ordre. Ce consentement est obtenu lors de l'ouverture de compte et matérialisé par l'acceptation des conditions générales présentes dans le contrat de mandat de gestion.

### 1.2. Objectif

L'objectif de cette politique est de décrire les moyens utilisés par QWARKS, pour répondre aux exigences réglementaires relatives à la meilleure exécution des ordres de ses clients.

En application de ces exigences, QWARKS s'efforce d'obtenir le meilleur choix possible de contreparties ou d'intermédiaires afin d'obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres des clients, en tenant compte des différents facteurs susceptibles de l'influencer.

### 1.3. Portée

La présente politique de meilleure exécution s'applique aux décisions d'investissement et aux opérations d'exécution réalisées par QWARKS dans le cadre de la fourniture du service de gestion de portefeuille de crypto-actifs pour le compte de tiers, au sens de l'article 81 du règlement (UE) 2023/1114 (MiCA).

Dans ce cadre, QWARKS agit de manière discrétionnaire, conformément aux mandats confiés par ses clients, sans réception d'ordres individuels de leur part. Les clients ne donnent pas d'instructions spécifiques relatives à l'exécution des transactions.

Les principes de meilleure exécution s'apprécient dès lors au regard des décisions de gestion prises par QWARKS et des modalités d'exécution retenues (lieux d'exécution, contreparties, conditions de marché), dans l'intérêt du client, et non au regard d'ordres initiés directement par celui-ci.

La présente politique définit les principes, critères et modalités selon lesquels QWARKS s'assure que les transactions exécutées dans le cadre de la gestion de portefeuille sont réalisées dans les meilleures conditions possibles pour les clients, compte tenu des objectifs d'investissement, des contraintes de marché et des exigences réglementaires applicables.

Conformément à l'article 81(1)(b) du règlement (UE) 2023/1114 (MiCA), qui impose aux PSCA fournissant des services de gestion de portefeuille de respecter les exigences prévues aux articles 66 à 79 lors de l'exécution des ordres, la présente politique couvre l'ensemble des opérations d'achat, de vente et d'échange de crypto-actifs réalisées par QWARKS dans le cadre de l'exécution du mandat de gestion, quelle que soit la nature des actifs concernés :

- conversions de monnaie ayant cours légal (euros) en crypto-actifs lors de la constitution ou de l'abondement du portefeuille géré ;
- conversions de crypto-actifs en monnaie ayant cours légal lors du remboursement ou de la sortie ;
- arbitrages et échanges de crypto-actifs contre d'autres crypto-actifs, y compris des EMT, dans le cadre des décisions de gestion discrétionnaire.

Ces opérations ne constituent pas des services d'échange autonomes fournis à la demande du client (article 77 MiCA), mais des modalités instrumentales d'exécution inhérentes à la gestion discrétionnaire (article 81 MiCA). La présente politique s'applique à l'ensemble de ces opérations.

## 2. Principe de meilleure exécution

### 2.1. Principe

La meilleure exécution correspond à l'obligation pour QWARKS de prendre toutes les mesures raisonnables afin d'obtenir, dans l'intérêt du client, le meilleur résultat possible lors de l'exécution des transactions réalisées dans le cadre de la gestion de portefeuille de crypto-actifs, conformément au règlement (UE) 2023/1114 (MiCA).

Cette appréciation repose notamment sur les critères suivants, appréciés de manière globale et proportionnée : le prix, les coûts, la rapidité d'exécution, la probabilité d'exécution et de règlement-livraison, la liquidité du marché, la sécurité des actifs, la qualité et la fiabilité des lieux

d'exécution ou des contreparties, ainsi que toute autre considération pertinente liée à l'exécution des transactions.

Le prix s'entend de la contrepartie fixée en monnaie ayant cours légal ou de la contrepartie fixée en unités du crypto-actif.

Cette obligation s'applique lors de l'exécution de transactions directement pour le Client.

Lors de l'exécution des ordres pour ses clients, QWARKS garantit ce qui suit :

- Les ordres sont exécutés au nom et pour le compte de ses clients par l'intermédiaire de ses propres comptes ouverts sur des plateformes de trading de crypto-actifs, sélectionnés sur la base des critères de sélection détaillés ci-dessous (Voir 2.3) Facteurs d'exécution);
- Avant de passer un ordre, l'équipe de gestion doit s'assurer que la liquidité est suffisante pour que l'opération se fasse dans les meilleures conditions possibles. En effet, si l'impact sur le cours dépasse les 1,5%, alors Qwarks s'abstient de passer l'ordre par ce canal ;
- En cas d'impact sur le prix supérieur à 1,5%, Qwarks délibère avec l'équipe OTC de Kraken qui est en charge de trouver de la liquidité ailleurs. Ainsi Qwarks a la possibilité d'obtenir un prix pour leur ordre au global et il est acceptable uniquement s'il ne dépasse pas les 3% d'impact sur le cours final du token ;
- Les ordres exécutés sont enregistrés sur le compte du client immédiatement après leur exécution auquel sont appliqués des contre-mesures et contrôles jugés comme « à améliorer » aura une évaluation nette faible).

## 2.2. Facteurs d'exécution

Pour obtenir le meilleur résultat, QWARKS identifie la meilleure plateforme de trading de crypto-actifs (un "**Intermédiaire**").

L'Intermédiaire auquel la Société est exposée est sélectionné sur la base des risques et critères suivants :

- Que le prestataire soit ou non agréé en tant que PSCA au règlement (UE) 2023/1114 (MiCA) ;
- La solidité financière de l'Intermédiaire ;
- Les ressources humaines de l'Intermédiaire ;
- Le coût moyen d'exécution des commandes - les coûts comprennent :
  - Les coûts explicites, tels que les frais de transaction ou le spread prélevés par l'intermédiaire (déterminé en fonction des conditions de marché et du volume

négoциé). QWARKS ne perçoit aucune rémunération, remise ou avantage non pécuniaire de la part d'un intermédiaire en contrepartie de l'acheminement des ordres vers ce dernier, conformément à l'article 15(c) du règlement délégué (UE) 2025/305.

- Coûts implicites, tels que l'impact éventuel de l'ordre sur le marché ;
- Les prix auxquels les ordres sont exécutés ;
- Le temps nécessaire pour réaliser une transaction ;
- Comment les crypto-actifs sont conservés ;
- Risques technologiques pouvant nuire à l'exécution des ordres ;
- Risques juridiques liés à la relation entre QWARKS et l'intermédiaire ;
- La qualité globale du service proposé et de la relation avec QWARKS.

Au vu de ces critères de sélection, et en cas de doute sur la fiabilité d'une contrepartie ou sur la pérennité de son activité, QWARKS pourra considérer que le choix de l'Intermédiaire peut avoir un impact négatif sur sa capacité à fournir le meilleur résultat possible pour le Client. Dans un tel cas, QWARKS exclura cet Intermédiaire de son processus d'exécution des ordres.

A ce jour, QWARKS a sélectionné l'Intermédiaire suivant :

- pour l'activité de gestion des portefeuilles clients qui inclue l'achat/vente de crypto-actifs en monnaie ayant cours légal et pour l'échange de crypto-actifs contre d'autres crypto-actifs :
  - [Kraken](#)

L'Intermédiaire Kraken est un acteur majeur présent dans l'écosystème depuis de nombreuses années, témoignant ainsi de sa robustesse et de sa résilience sur un marché parfois instable. Ce choix assure une exécution optimale et sécurisée des transactions.

Les critères de sélection portent principalement sur :

- La plus grande liquidité pour réaliser les opérations d'achat/vente ou conversion dans les meilleures conditions d'exécution ;
- Les réseaux blockchains supportés par la plateforme pour répondre aux besoins (en retrait et en dépôt - Exemple : ETH / Arbitrum / Optimism / Polygon / Binance Smart Chain / etc) ;
- Le listing sur la plateforme du crypto-actif à approvisionner ;

- Le système de preuves de réserves (Proof of Reserve) permettant d'assurer que Kraken détient bien les actifs des clients Qwarks ;
- L'ancienneté de la plateforme sans avoir connu d'incident de sécurité (depuis 2012) ;
- La disponibilité des services de la plateforme au moment du besoin (selon l'actif).

La pertinence de ce choix est réévaluée dans le cadre de la revue annuelle de la présente politique, ainsi qu'à l'occasion de tout événement significatif susceptible d'affecter la capacité de Kraken à fournir le meilleur résultat possible pour les clients, notamment en cas d'incident opérationnel, de dégradation de la liquidité, de dysfonctionnement technique, d'évolution réglementaire ou de changement substantiel des conditions d'exécution.

Pour son plan de continuité d'exécution, QWARKS a sélectionné l'Intermédiaire suivant :

- pour l'activité de gestion des portefeuilles clients qui inclue l'achat/vente de crypto-actifs en monnaie ayant cours légal et pour l'échange de crypto-actifs contre d'autres crypto-actifs :
  - OKX

L'intermédiaire **OKX** a été retenu par QWARKS comme solution alternative de repli dans le cadre de ses dispositifs de continuité, en raison de son statut de prestataire agréé MiCA en Europe et de sa capacité à offrir une infrastructure adaptée aux besoins d'un acteur professionnel. OKX met à disposition une offre destinée aux clients professionnels et institutionnels, incluant des services de trading, des outils de gestion de comptes, des sous-comptes, des API et une profondeur de marché adaptée aux usages professionnels.

Les critères de sélection portent principalement sur :

- Son agrément MiCA et son passeport européen, permettant à QWARKS de s'appuyer sur un prestataire opéré dans un cadre réglementaire harmonisé au sein de l'Union européenne ;
- La profondeur de marché et les services institutionnels proposés, afin de pouvoir exécuter les opérations d'achat, de vente ou de conversion dans des conditions compatibles avec les besoins de continuité de QWARKS
- La disponibilité de fonctionnalités de dépôts et retraits en crypto-actifs et en monnaie fiduciaire, nécessaires à la mise en œuvre d'un dispositif de repli opérationnel ;
- La prise en charge d'un large éventail de réseaux et de jetons, ce qui permet de répondre aux besoins opérationnels de transfert, dépôt et retrait selon les actifs concernés ;
- L'existence d'un dispositif public de Proof of Reserves, permettant une vérification régulière et transparente de la couverture des avoirs ;

- Les dispositifs de sécurité annoncés par la plateforme, incluant notamment des contrôles de sécurité renforcés, des mécanismes de protection des comptes et une architecture de conservation majoritairement en cold storage selon la documentation publiée par OKX.

OKX n'entre pas dans le dispositif courant de recherche de la meilleure exécution. Cette plateforme est identifiée exclusivement comme solution de continuité d'activité et d'exécution, mobilisable en cas d'indisponibilité prolongée, de défaillance structurelle ou de risque opérationnel significatif affectant Kraken, conformément au PCA.

Qwarks doit prendre les mesures nécessaires pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses Clients, en prenant en compte un ou plusieurs des Facteurs d'Exécution suivants lors de l'Exécution des Ordres de ses Clients :

- (a) Le Prix
- (b) Le Coût et le Coût total
- (c) La rapidité d'Exécution
- (d) Les conditions de Conservation des crypto-actifs
- (e) La probabilité d'Exécution et de Règlement-Livraison
- (f) La Taille de l'Ordre
- (g) Le Type d'Ordre
- (h) L'Impact de Marché Potentiel
- (i) Les risques relatifs à l'Exécution
- (j) La nature du Marché du crypto-actif concerné
- (k) Toute autre considération relative à l'Exécution d'un Ordre

La liste présentée ci-dessus n'est pas exhaustive, et l'ordre de présentation des différents facteurs d'exécution n'est pas représentatif de leur priorité.

Le cas échéant, QWARKS peut exécuter certains ordres en dehors d'une plateforme de négociation (par exemple via un intermédiaire de gré à gré). Dans ces cas, QWARKS informe préalablement le client des risques liés à une telle exécution et obtient son accord exprès et préalable avant l'exécution.

Qwarks mentionne que la variable prix ou le coût total ne sont pas les variables les plus importantes pour juger de la meilleure exécution d'un ordre mais incluent un nombre important de facteurs. Ainsi, Qwarks dans le but d'assurer le meilleur résultat possible pour le Client et lorsque plusieurs Lieux d'Exécution concurrents sont en mesure d'exécuter un ordre concernant un crypto-actif, Qwarks évalue et compare les résultats qui seraient obtenus pour les Clients :

- Sur chaque lieu d'exécution concurrent dès lors que Qwarks a la capacité d'exécuter cet Ordre.
- Le cas échéant, dans le cadre d'une exécution fractionnée sur plusieurs lieux d'exécution.

Dans cette évaluation, Qwarks considère alors l'ensemble des coûts supportés par le Client.

### 2.3. Critères d'exécution

Qwarks détermine l'ordre d'importance relative des différents facteurs d'exécution détaillés ci-dessus sur la base de son expérience et de son discernement professionnel, en tenant compte des informations disponibles sur le marché et en prenant en compte les éléments suivants :

- a) Les caractéristiques du Client
- (b) Les caractéristiques de l'Ordre
- (c) Les caractéristiques du ou des crypto-actif(s) concerné(s) par cet Ordre
- (d) Les caractéristiques des lieux d'exécution sur lesquels peut être réalisée l'exécution
- (e) Tout autre critère d'exécution jugé pertinent par Qwarks

Sur la base des informations disponibles sur le marché et en se servant de son expérience et de son discernement professionnel, Qwarks détermine l'importance relative de chaque facteur d'exécution.

### 2.4. Lieux d'exécution

Qwarks sélectionne les lieux d'exécution d'une manière cohérente avec les dispositions de la présente politique et avec les facteurs spécifiques relatifs à (sans limitation) :

- a. Les volumes de Transactions historiques
- b. La possibilité d'effectuer des Transactions en monnaie ayant cours légal
- c. La nature variée des crypto-actifs négociables
- d. La détention par le Lieu d'Exécution d'un agrément en tant que prestataire de service sur crypto-actifs conformément à MiCA ou disposant d'un enregistrement ou agrément en tant que prestataire de service sur crypto-actifs bénéficiant de la période transitoire (« clause de grand-père ») jusqu'au 30 juin 2026.
- e. L'existence et l'application effective de procédures LCB-FT conformes au cadre réglementaire français
- f. La qualité des données fournies (carnet d'Ordres, historique de Transactions, autres données de Marché)

- g. La mise en place de mesures de cybersécurité suffisantes

Liste des différents lieux d'exécution :

Qwarks prend en compte les spécificités du marché des crypto-actifs dans son analyse. Ainsi, à titre d'exemple, en plus des critères de prix et de rapidité d'exécution qui semblent évidemment importants pour juger de la meilleure exécution, Qwarks devra également prendre en compte la probabilité d'exécution et de Règlement-Livraison.

Les étapes spécifiques que Qwarks doit mettre en œuvre afin d'obtenir le meilleur résultat dépendent significativement des caractéristiques du crypto-actif qui sera acheté, vendu ou échangé pour le client. Lors de la hiérarchisation des facteurs d'exécution, Qwarks prendra en compte la liquidité du marché d'un crypto-actif donné, mais aussi ses caractéristiques.

## 2.5. Méthode de détermination du prix en l'absence de prix ferme

Lorsque Qwarks n'est pas en mesure de publier un prix ferme pour un crypto-actif, notamment en raison :

- d'une liquidité insuffisante,
- d'une volatilité excessive,
- d'une indisponibilité technique du marché de référence,
- ou de conditions de marché dégradées,

Qwarks applique une méthode de détermination du prix alternative, encadrée et documentée, visant à garantir un prix équitable et représentatif du marché, conformément à l'article 66 du règlement (UE) 2023/1114.

La détermination du prix repose sur une hiérarchie de sources :

- Prix de marché ferme issu d'un lieu d'exécution actif et liquide, lorsque disponible ;
- Prix indiciel de référence lorsque le prix ferme n'est pas disponible ou n'est pas représentatif.

Le prix indiciel utilisé est fourni par Kraken, sur la base d'indices agrégés élaborés par un prestataire tiers reconnu (CF Benchmarks), visant à refléter un prix moyen de marché issu de plusieurs plateformes.

En cas d'indisponibilité simultanée de Kraken et de l'indice CF Benchmarks, QWARKS recourt à une source secondaire indépendante reposant sur une agrégation multi-plateformes (ex. CoinMarket Cap ou CoinGecko agrégé), sélectionnée sur la base de critères objectifs :

- agrégation multi-plateformes permettant de refléter un prix moyen de marché ;
- méthodologie de calcul publique et transparente ;
- couverture large des plateformes de négociation ;

- résilience opérationnelle et disponibilité des données ;
- reconnaissance par l'écosystème crypto comme référence d'information de marché.

Ces outils ne sont jamais utilisés comme source primaire d'exécution, mais uniquement comme référence indicative secondaire dans un cadre de contrôle et de cohérence des prix.

La hiérarchie des sources est formalisée et revue annuellement.

### 2.5.1. Journalisation des sources de prix

Pour chaque transaction exécutée, QWARKS conserve les éléments suivants :

- source de prix utilisée (prix ferme Kraken / prix indiciel CF Benchmarks / source secondaire) ;
- horodatage précis ;
- conditions de marché observées ;
- justification en cas de recours au prix indiciel ;
- validation interne le cas échéant.

Ces informations sont archivées pendant une durée minimale de cinq ans et sont mises à disposition de l'AMF sur demande.

### 2.5.2. Critères de bascule

Le recours au prix indiciel intervient lorsque le prix ferme fourni par le lieu d'exécution ne peut être considéré comme représentatif des conditions normales de marché. Cette appréciation repose sur une analyse raisonnable et proportionnée, tenant compte notamment :

- d'une indisponibilité technique significative du lieu d'exécution ;
- d'un écart manifeste entre le prix observé et les cotations disponibles sur d'autres plateformes de référence ;
- d'une dégradation notable de la liquidité (spread anormalement élargi ou absence de profondeur suffisante) ;
- d'une volatilité exceptionnelle susceptible d'altérer la formation normale du prix.

À titre de seuil d'alerte opérationnel, un écart supérieur à **5 %** entre le prix indiciel retenu et le prix observé sur une plateforme de référence constitue un indicateur de vigilance nécessitant une vérification immédiate.

Lorsque cet écart constaté entre le prix retenu pour la valorisation et les prix observés sur d'autres sources de marché excède 5 % et persiste au-delà de 24 heures, QWARKS informe les clients concernés dans un délai raisonnable. Cette information précise la nature de l'écart constaté, les sources de prix utilisées et, le cas échéant, les mesures correctrices mises en œuvre afin de garantir une valorisation équitable des portefeuilles.

QWARKS ne met pas en œuvre une surveillance algorithmique en temps réel, compte tenu de la nature et du volume de son activité, mais procède à un contrôle raisonnable fondé sur les données de marché accessibles via ses prestataires et outils internes.

Le recours au prix indiciel fait l'objet d'une validation par l'équipe de gestion et d'une information au RCCP lorsque la situation excède les conditions de marché habituelles. Toute décision est documentée et conservée dans le cadre du dispositif de contrôle interne.

La méthode de détermination des prix fait l'objet :

- d'un contrôle de premier niveau automatisé quotidien,
- d'un contrôle de second niveau trimestriel, visant à vérifier la cohérence, la fiabilité et l'intégrité des prix retenus. Ils ne constituent pas, en tant que tels, une revue comparative systématique entre plusieurs lieux d'exécution concurrents.

### 2.5.3. Encadrement temporel

Le recours au prix indiciel ne peut constituer une solution permanente.

- En cas d'utilisation continue supérieure à 24 heures, le RCCP procède à une analyse formalisée des conditions de marché.
- Au-delà de 72 heures, le Comité de suivi est convoqué afin d'évaluer la pertinence du maintien du lieu d'exécution ou du maintien du crypto-actif dans l'univers d'investissement.
- Au-delà de 5 jours ouvrés, une suspension temporaire de l'actif peut être décidée.

### 2.5.4. Comité de suivi des conditions de marché

En cas de conditions de marché dégradées, QWARKS privilégie en priorité la probabilité d'exécution et de règlement-livraison ainsi que la sécurité des actifs, avant le critère de prix, lorsque cela est nécessaire pour préserver l'intérêt du client.

Conjointement, un Comité de suivi peut être convoqué à l'initiative d'un dirigeant effectif ou du RCCP.

Ce comité est composé d'un dirigeant effectif, du RCCP et du responsable de la gestion. Le responsable IT peut être associé lorsque la situation présente une dimension technique ou opérationnelle. Le prestataire de liquidité peut être consulté à titre informatif, sans participer au processus décisionnel.

La convocation du Comité peut notamment intervenir lorsque l'une des situations suivantes est observée :

- volatilité journalière du crypto-actif supérieure à 20 % ;
- spread moyen supérieur à 5 % sur les plateformes de référence ;

- liquidité insuffisante inférieure à 500 000\$ par jour pour les actifs du mandat TOP 5 et 50 000\$ pour les autres actifs détenus dans les différents mandats;
- indisponibilité du lieu d'exécution principal supérieure à 24 heures ;
- écart supérieur à 5 % entre différentes sources de prix persistant dans le temps.

Ces seuils constituent des indicateurs d'alerte, la convocation du Comité pouvant également intervenir sur décision d'un dirigeant effectif ou du RCCP.

Le Comité apprécie la situation au regard du principe de meilleure exécution et peut décider, le cas échéant, d'adapter temporairement les modalités d'exécution, de recourir à une source de prix alternative ou de suspendre provisoirement les opérations sur l'actif concerné.

Les décisions sont formalisées et consignées dans le registre de conformité. Lorsque la situation présente un impact opérationnel significatif, l'articulation avec le Plan de Continuité d'Activité (PCA) et le Plan de Continuité d'Exécution (PCE) est assurée.

Toute anomalie significative donne lieu à une analyse documentée et, le cas échéant, à des mesures correctrices.

### 2.5.5. Valorisation exceptionnelle

En cas d'événement extrême affectant la formation des prix le dernier jour d'un trimestre, QWARKS peut retenir une valorisation alternative fondée sur une moyenne pondérée multi-sources ou un prix indiciel stabilisé.

Cette décision est prise par le Comité de suivi et documentée de manière formalisée.

## 2.6. Revue de l'univers d'investissement

La liste des crypto-actifs éligibles est revue trimestriellement par la direction et le RCCP sur la base de critères objectifs :

- liquidité minimale ;
- volume moyen quotidien ;
- capitalisation ;
- qualité du listing sur les plateformes régulées ;
- risque de manipulation ;
- conformité réglementaire.

La décision d'exclusion ou de réintégration d'un crypto-actif dans l'univers d'investissement relève de la Direction effective, sur proposition de l'équipe de gestion. Elle est prise après analyse des critères objectifs prévus ci-dessus.

La décision requiert :

- la validation d'un dirigeant effectif ;
- l'avis du Responsable de la conformité et du contrôle permanent (RCCP).

Cette décision est formalisée par écrit (compte rendu interne ou note de décision), conservée dans le registre de conformité et intégrée à la documentation de gouvernance.

Toute exclusion ou réintégration fait l'objet d'une traçabilité permettant d'en justifier le fondement et la date d'effet.

### 3. Obligations de QWARKS

Les instructions données par le client visant à la liquidation totale ou partielle de son portefeuille s'analysent comme des instructions stratégiques ou comme une résiliation du mandat de gestion, et non comme des ordres d'exécution au sens de l'article 78 du règlement MiCA.

Dans ce cadre, QWARKS conserve l'entière maîtrise des modalités d'exécution des transactions nécessaires à la liquidation, conformément aux principes de meilleure exécution et dans l'intérêt du client.

QWARKS établit une politique stricte de confidentialité qui interdit à toute personne sous sa responsabilité d'utiliser abusivement les informations relatives aux ordres de liquidation totale ou partielle du portefeuille du client en attente d'exécution. QWARKS met en place des contrôles d'accès stricts pour limiter l'accès aux informations sensibles aux seules personnes nécessitant ces informations pour l'exécution des ordres. Un système de surveillance est mis en place pour détecter toute activité suspecte ou non autorisée impliquant des informations relatives aux ordres de clients.

#### 3.1. Obligations d'informations publiques

Qwarks transmet à ses Clients dès que possible après l'Exécution via un support durable les informations suivantes :

- a) Le jour et l'heure de la Transaction.
- b) Le type d'Ordre
- c) L'identification du crypto-actif
- d) Le sens de la Transaction (achat ou vente)
- e) La quantité
- f) Le Prix unitaire
- g) Le Coût
- h) Le Prix total

Ecran Qwarks connect permettant au client de suivre les différents arbitrages :

DATE	TYPE	SENS	OPÉRATION	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ CRYPTO		FRAIS
					ACHETÉE	VENDUE	
11/10/2025	Marché	Vente de	DOGE pour BTC	0,000002	0,000	6,965	0,00 €
10/10/2025	Déclenchement	Vente de	DOGE pour BTC	0,000002	0,001	488,917	0,04 €
25/09/2025	Limite	Vente de	RAY pour USD	2,546000	24,188	9,180	0,01 €
25/09/2025	Marché	Vente de	RAY pour USD	2,524000	7,000	2,867	0,01 €
25/09/2025	Limite	Achat de	SOL contre USD	200,600000	0,165	31,188	0,01 €
12/09/2025	Limite	Achat de	DOGE contre BTC	0,000002	496,235	0,001	0,11 €
08/09/2025	Limite	Achat de	SOL contre BTC	0,001916	0,960	0,002	0,11 €
06/09/2025	Déclenchement	Achat de	PAXG contre BTC	0,032998	0,056	0,002	0,00 €
28/08/2025	Déclenchement	Achat de	SOL contre BTC	0,001916	0,611	0,001	0,00 €
26/08/2025	Limite	Achat de	SOL contre BTC	0,001712	0,431	0,001	0,00 €

L'article 80 du règlement (UE) 2023/1114 précise que QWARKS doit publier sur son site internet, pour chaque crypto-actif, le prix moyen et le volume moyen des transactions qu'il a effectuées au cours du trimestre. Ces informations sont publiées au plus tard à la fin du deuxième jour ouvré du trimestre suivant.

Lorsque Qwarks n'est pas en mesure de déterminer le prix des crypto-actifs et ainsi publier un prix certain, la société utilise soit un prix de marché ferme issu d'un lieu d'exécution actif et liquide, lorsque disponible soit un prix indiciel proposé par Kraken afin d'obtenir un prix de marché. Ce dernier est un prix de référence externe qui provient d'un indice fourni par un prestataire externe (CF Benchmarks). Ce système d'agrégation cherche à lisser les écarts potentiels entre plateformes, pour offrir un prix indiciel plus représentatif du marché global plutôt que d'un seul carnet d'ordres. Il permet notamment en période où les cotations sont rares, volatiles ou indisponibles sur Kraken de garantir la cohérence et la fiabilité des prix des crypto-actifs. Qwarks dans son fichier de contrôle automatisé quotidien a intégré la vérification d'écart entre le prix de clôture servant à l'élaboration des valorisations des portefeuilles des clients avec les prix indiciels fournies par Kraken. En cas d'écart de plus de 5%, le prix retenu sera le prix indiciel et déclenche :

- (i) une revue immédiate par l'équipe de gestion,
- (ii) une information du RCCP,
- (iii) une analyse documentée conservée dans le registre de contrôle.

Si l'écart persiste pendant plus de 72 heures, le Comité de suivi est convoqué.

Le contrôle de 2<sup>nd</sup> niveau est réalisé trimestriellement afin de vérifier l'intégrité de ces déterminations.

Au même titre, QWARKS conserve et documente l'ensemble des éléments nécessaires pour démontrer, à la demande de l'Autorité des marchés financiers, la conformité de son dispositif d'exécution avec l'article 78 du règlement (UE) 2023/1114.

À cette fin, QWARKS met en place un suivi continu de la qualité d'exécution, des rapports périodiques internes, un contrôle annuel par la fonction conformité et un archivage systématique des données d'exécution et des analyses comparatives.

### 3.2. Prévention des abus d'informations

Dans la mesure où QWARKS n'accepte pas d'ordres directement émis par les clients, mais exécute uniquement des opérations pour leur compte dans le cadre de son dispositif interne, le risque d'usage abusif d'informations relatives aux ordres clients est considéré comme très limité au regard du modèle opérationnel, et fait l'objet de mesures organisationnelles adaptées.

Ainsi, QWARKS se réfère à sa Politique de prévention et de détection des abus de marché, qui encadre l'ensemble des mesures organisationnelles et de contrôle visant à prévenir toute utilisation inappropriée d'informations privilégiées ou confidentielles.

Cette politique fixe les principes de cloisonnement, de confidentialité et de surveillance applicables à l'ensemble des collaborateurs susceptibles d'accéder à des informations sensibles.

## 4. Contrôle et révision de la Politique

Qwarks surveille chaque année l'efficacité de son système d'exécution des ordres, y compris cette politique.

Cette Politique est mise à jour lorsque cela est nécessaire, notamment dans les événements suivants :

- pour refléter tout changement concernant les activités de la Société ;
- être conforme au règlement d'application ;
- Si un événement affecte la capacité des Intermédiaires à fournir le meilleur résultat possible aux Clients.

La Société informera les Clients par e-mail de toute mise à jour de cette Politique. Toute modification substantielle (changement de lieu d'exécution principal, modification des facteurs ou critères d'exécution, ajout ou retrait d'un intermédiaire) fait l'objet d'une notification individuelle avec un préavis minimum de trente (30) jours avant son entrée en vigueur, précisant la nature des modifications et leur date d'effet. Les modifications non substantielles (mises à jour de références réglementaires, corrections formelles) sont signalées par e-mail sans préavis obligatoire.

## 5. Gouvernance et contrôle du processus d'exécution

La Société met en place une procédure de gouvernance interne pour superviser l'exécution des ordres, comprenant notamment un comité de suivi chargé de vérifier le respect des principes de meilleure exécution et, le cas échéant, un comité réunissant le prestataire de liquidité (market maker). Des contrôles réguliers sont effectués sur le processus d'exécution, incluant la comparaison systématique des prix proposés par le market maker avec ceux provenant d'autres sources de prix fiables, afin de garantir que les ordres des clients sont exécutés aux conditions les plus favorables possibles.

Tout incident significatif de meilleure exécution (slippage anormal, indisponibilité d'un lieu d'exécution, exécution dégradée) fait l'objet d'un enregistrement, d'une analyse et, le cas échéant, de mesures correctrices documentées.